



Rueil-Malmaison, le 25 novembre 2013

Communiqué de presse

VINCI signe le contrat de partenariat du Transport Collectif en Site Propre de la Martinique

- un contrat de partenariat d'une durée de 22 ans
- un investissement total de 98,6 millions d'euros

La Société CARAIBUS, filiale de VINCI Concessions, vient de signer avec le Syndicat Mixte du Transport Collectif en Site Propre (SMTCSP) de la Martinique, le contrat de partenariat, d'une durée de 22 ans, portant sur :

- le financement, la conception, la construction des ouvrages, dont les stations, les pôles d'échanges de Mahault, de Carrère, le centre de maintenance ainsi que la maintenance, le gros entretien renouvellement de l'ensemble de ces ouvrages et équipements;
- le financement, la conception et la fabrication des Bus à Haut Niveau de Service et de leurs systèmes embarqués.

Le projet d'un investissement total de 98,6 millions d'euros, qui se compose d'un apport du SMTCSP de 18,4 millions d'euros, d'un montant de fonds propres d'environ 5,6 millions d'euros et d'un financement de 74,6 millions d'euros qui sera assuré à la mise en service par l'Agence Française de Développement et la Direction des Fonds d'Epargne à hauteur de 50 % chacune.

La société CARAIBUS sera rémunérée au titre de la réalisation de ses prestations sous forme de redevances.

La conception et la réalisation du Transport Collectif en Site Propre (TCSP) d'une durée de 23 mois seront réalisées par EUROVIA et VINCI Construction, via leurs entreprises respectives CARAIB Moter et SOGEA Martinique. Les Bus à Haut Niveau de Service de 24 mètres seront quant à eux conçus et réalisés par la société Van Hool.

Les missions d'entretien et de maintenance seront confiées à la société CARAIBUS Maintenance, filiale de VINCI Concessions.

Contact presse : Maxence Naouri
Tel.: +33 (0)1 47 16 31 82
maxence.naouri@vinci.com